



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vendée

Rencontre avec les Maires et Présidents d'EPCI de Vendée

10/10/2019



- **POINT DE SITUATION SUR LA DECI**
- **REDEFINITION DES SECTEURS OPERATIONNELS**
- **EVOLUTION DU SECOURS D'URGENCE A PERSONNES**



- **POINT DE SITUATION SUR LA DECI**
- REDEFINITION DES SECTEURS OPERATIONNELS
- EVOLUTION DU SECOURS D'URGENCE A PERSONNES



- Quelques rappels
- Responsabilités du maire
- Envoi des cartes aux mairies
- Schémas communaux



POURQUOI UNE DECI EFFICACE ET BIEN ENTRETENUE ?

- **AGIR RAPIDEMENT POUR SECOURIR**
 - **UN POINT D'ACCES PROCHE**

- **FACILITER L'ACTION DES SAPEURS-POMPIERS**
 - **DISPOSER D'UN DEBIT D'EAU SUFFISANT**

- **LE DEVELOPPEMENT D'UNE URBANISATION SECURISEE**
RESPONSABILITE DU MAIRE POUR LA DELIVRANCE DES PC



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vendée

Feu d'une maison d'habitation de moins de 250 m²





Extinction de feu par un porteur d'eau



500 L / min



**Risque d'embrassement
généralisé**

0

1'

2'

3'

4'

5'

6'



Extinction de feu avec un porteur d'eau en aspiration sur une réserve de 120 m³



ACTION D'EXTINCTION DIFFEREE

500 L / min

200 mètres





Extinction de feu avec un porteur d'eau alimenté sur poteau d'incendie



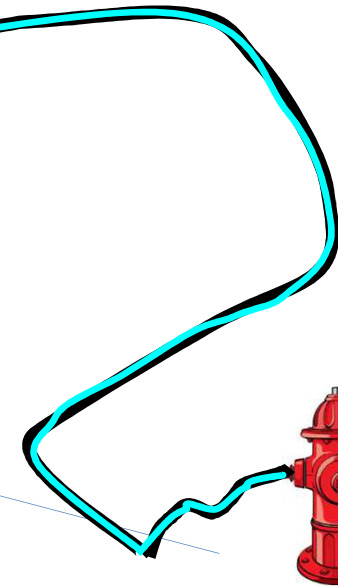
500 L / min



1000 L

**ACTION D'EXTINCTION
IMMEDIATE**

200 m





UNE RESPONSABILITE LOURDE POUR LES MAIRES

- « *Le maire assure la défense extérieure contre l'incendie* » (art. L2213-32 du CGCT) : la police de la DECI est une police spéciale du maire (responsabilité pénale du maire). **Elle est transférable au président d'un EPCI** avec la compétence DECI conformément à l'article L5211-9-2 du CGCT.
- « (...) *les communes sont civilement responsables des dommages qui résultent de l'exercice des attributions de police municipale (...)* » (art. L2216-2 du CGCT). **La délégation de gestion ne confère pas de délégation de responsabilité** en termes de police administrative (responsabilité civile de la mairie ou de l'EPCI).
- « *La défense extérieure contre l'incendie a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin. Elle est placée sous l'autorité du maire conformément à l'article L2213-32* » (art. L2225-1 du CGCT). La loi prévoit donc une **véritable adéquation de la DECI avec le risque à couvrir**. Toute carence est susceptible d'engager la responsabilité du maire ou du président de l'EPCI.
- Les actions de maintenance et contrôles périodiques visant à assurer le bon fonctionnement et l'accessibilité des points d'eau sont à la charge de la commune ou de l'EPCI.



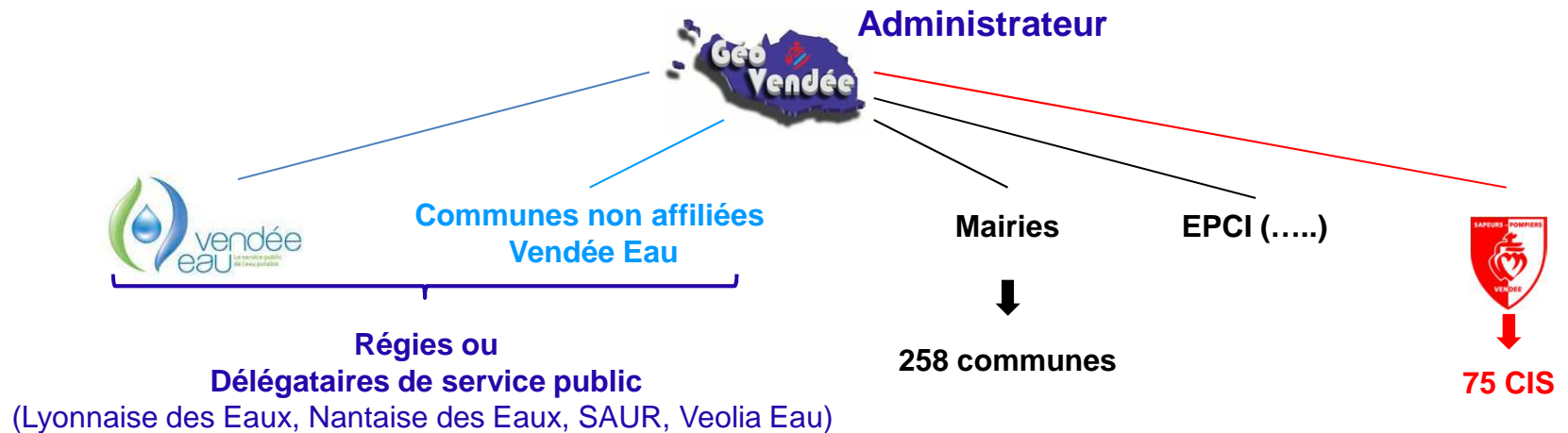
UNE GESTION ACTUELLE MUTUALISEE DES POINTS D'EAU

- Utilisation d'une base de données Web SIG

➔ **DECI 85**



- Destinée à tous les acteurs de l'eau du Département





UNE PROBLEMATIQUE

- L'ABSENCE DE POINTS D'EAU
- DES DEBITS D'EAU INSUFFISANTS

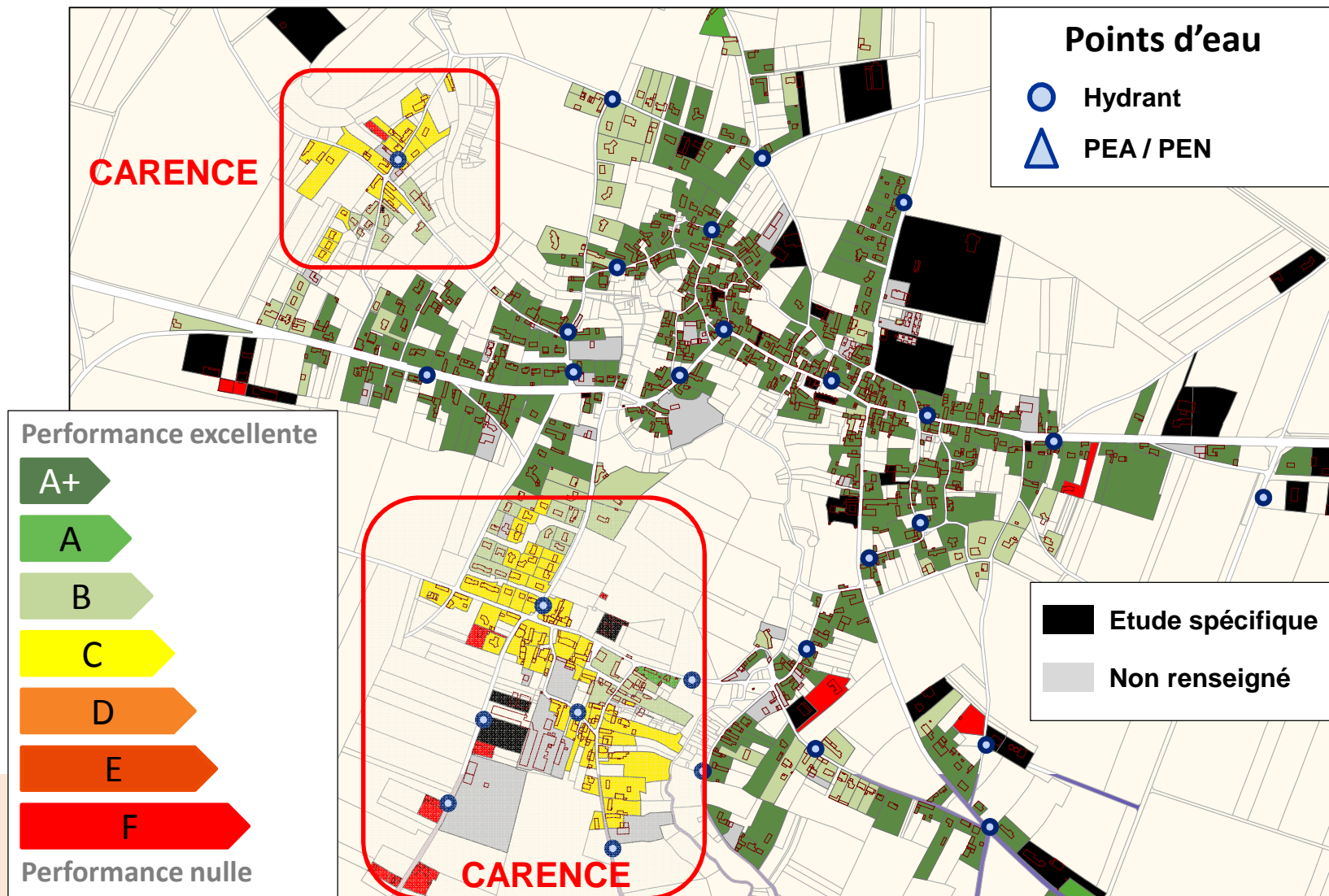


Carte de couverture D.E.C.I.





Carte de couverture D.E.C.I.

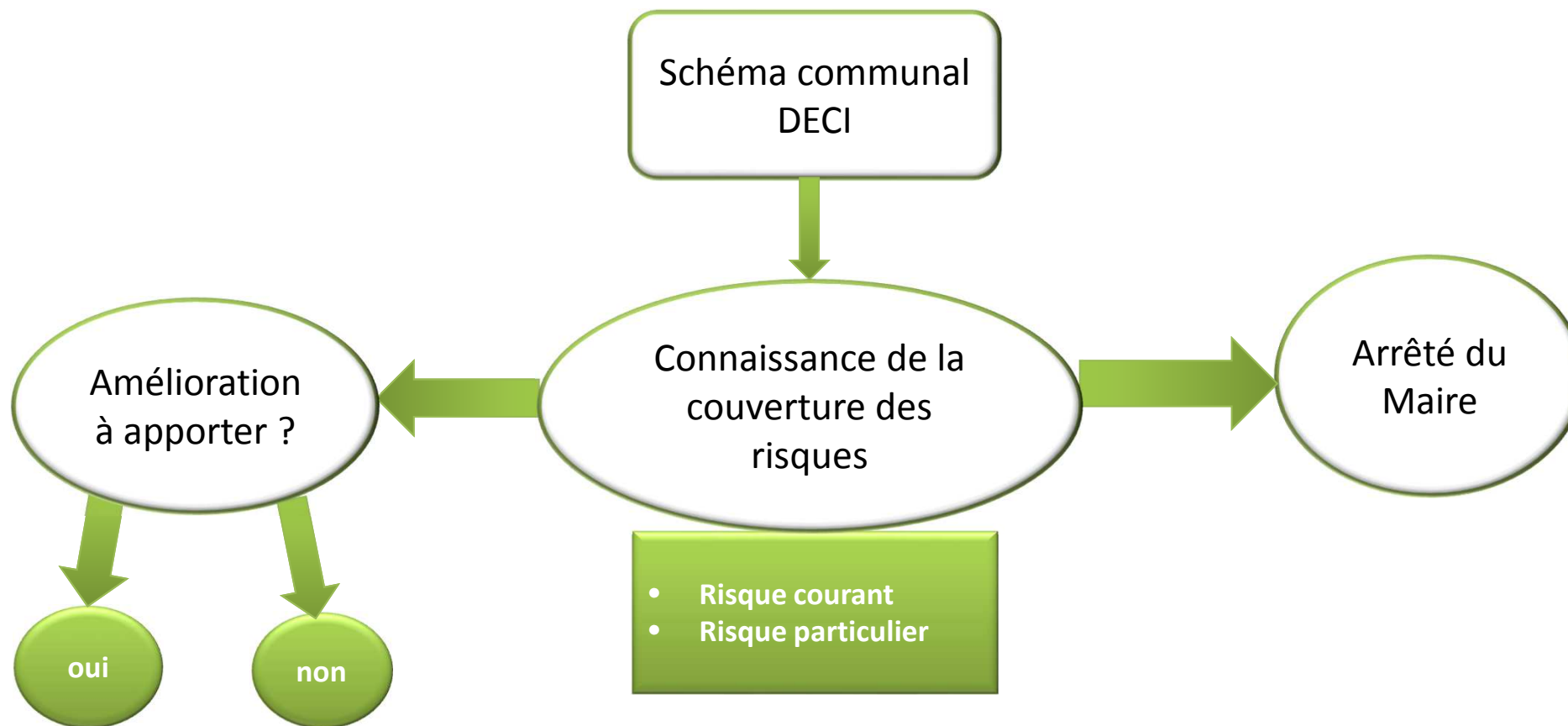


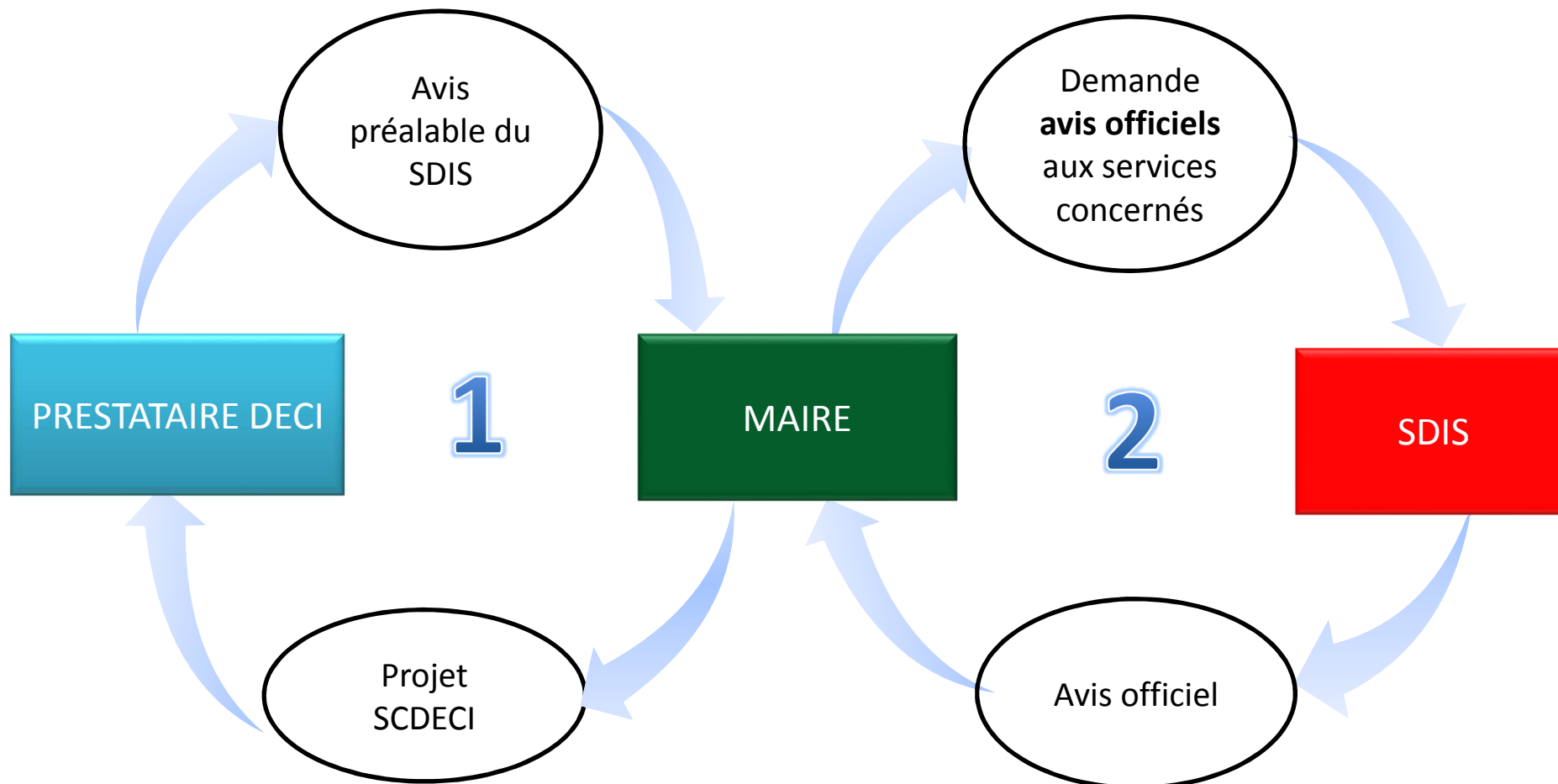


Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vendée

LES ACTIONS A CONDUIRE

- LE SCHEMA COMMUNAL DECI
- LE ROLE ET LA MISSION DU SDIS





Mise à disposition au prestataire du logiciel d'optimisation DECI85 par le Sdis85 selon convention

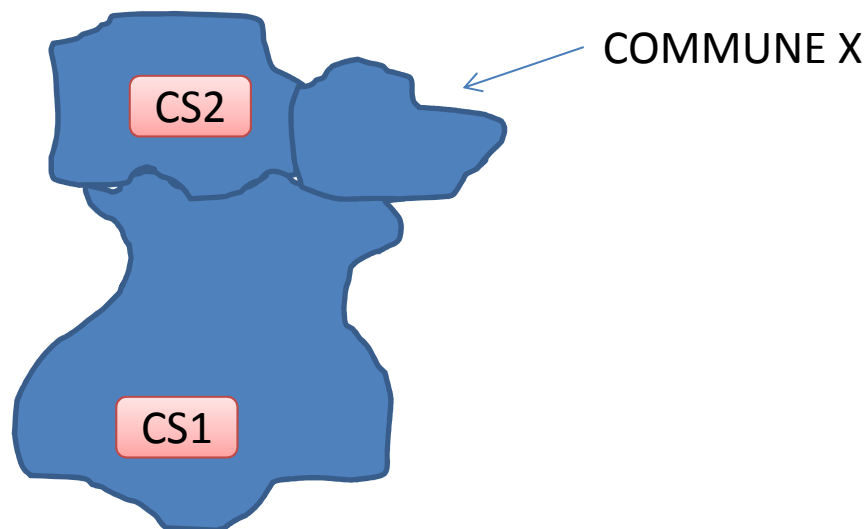


- POINT DE SITUATION SUR LA DECI
- **REDEFINITION DES SECTEURS OPERATIONNELS**
- EVOLUTION DU SECOURS D'URGENCE A PERSONNES



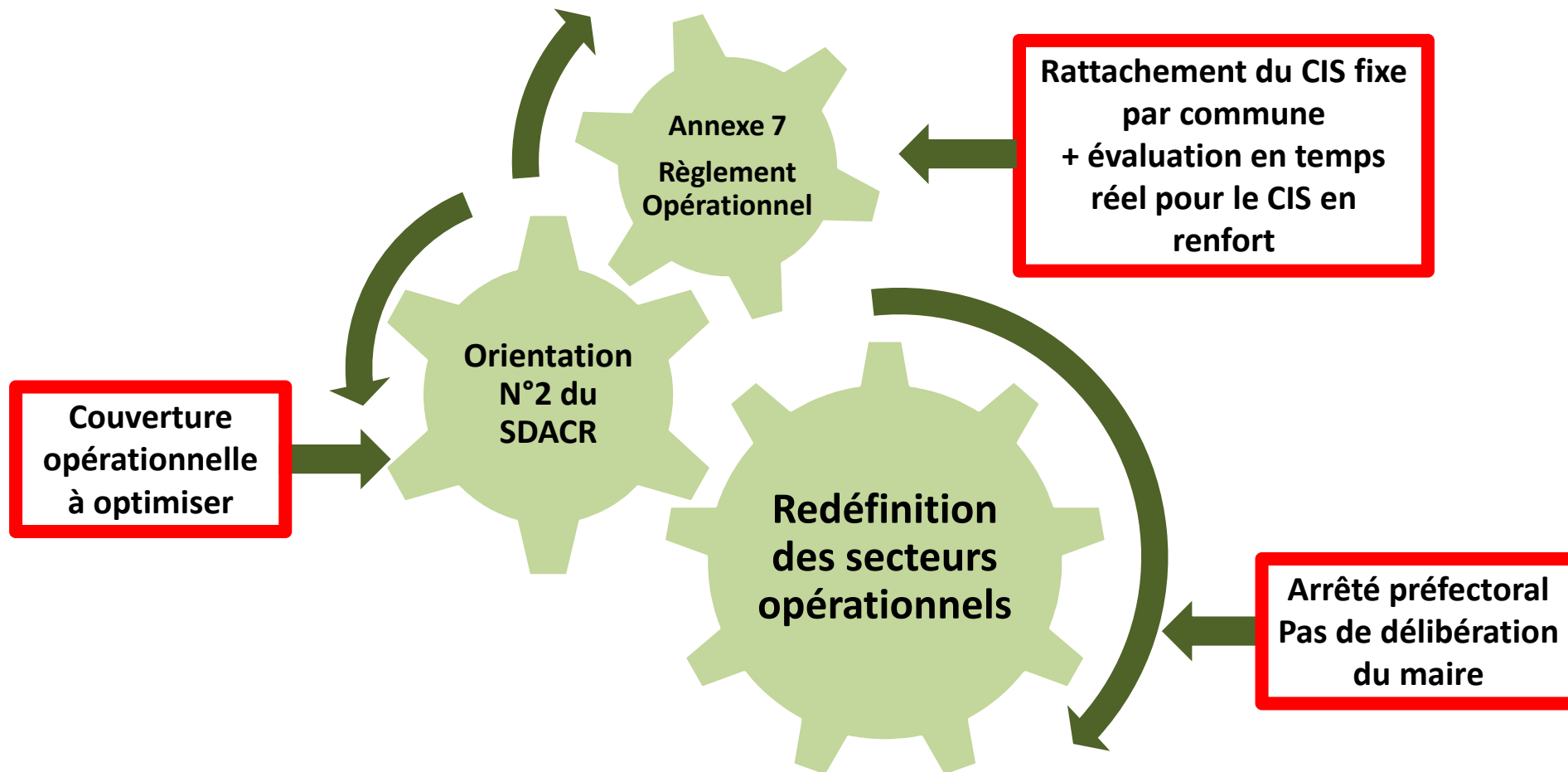
ENJEU

Améliorer les délais d'arrivée sur les lieux des sapeurs-pompiers sur certaines communes, ou partie de communes



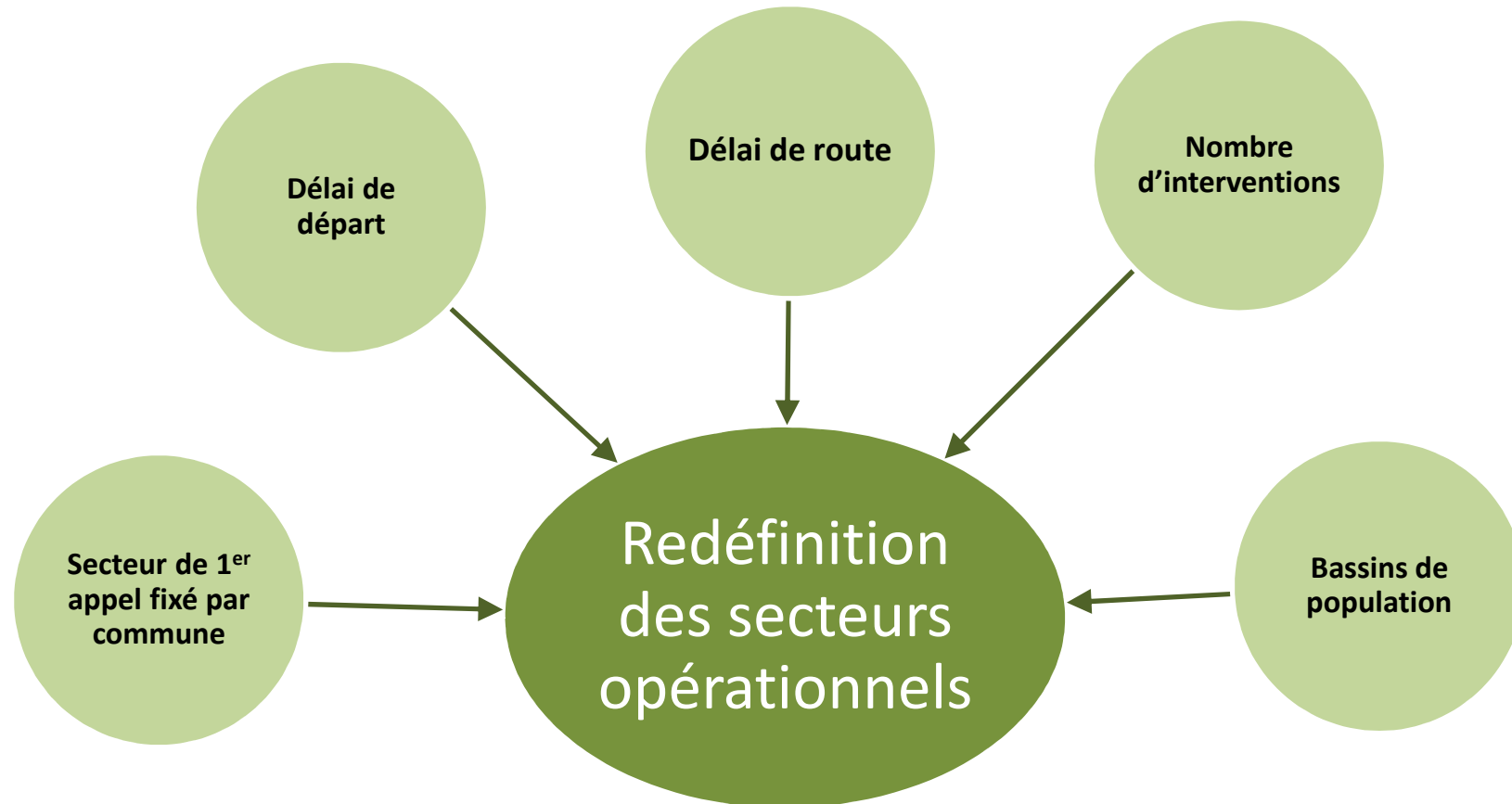


UN CADRE DEFINI A METTRE EN OEUVRE



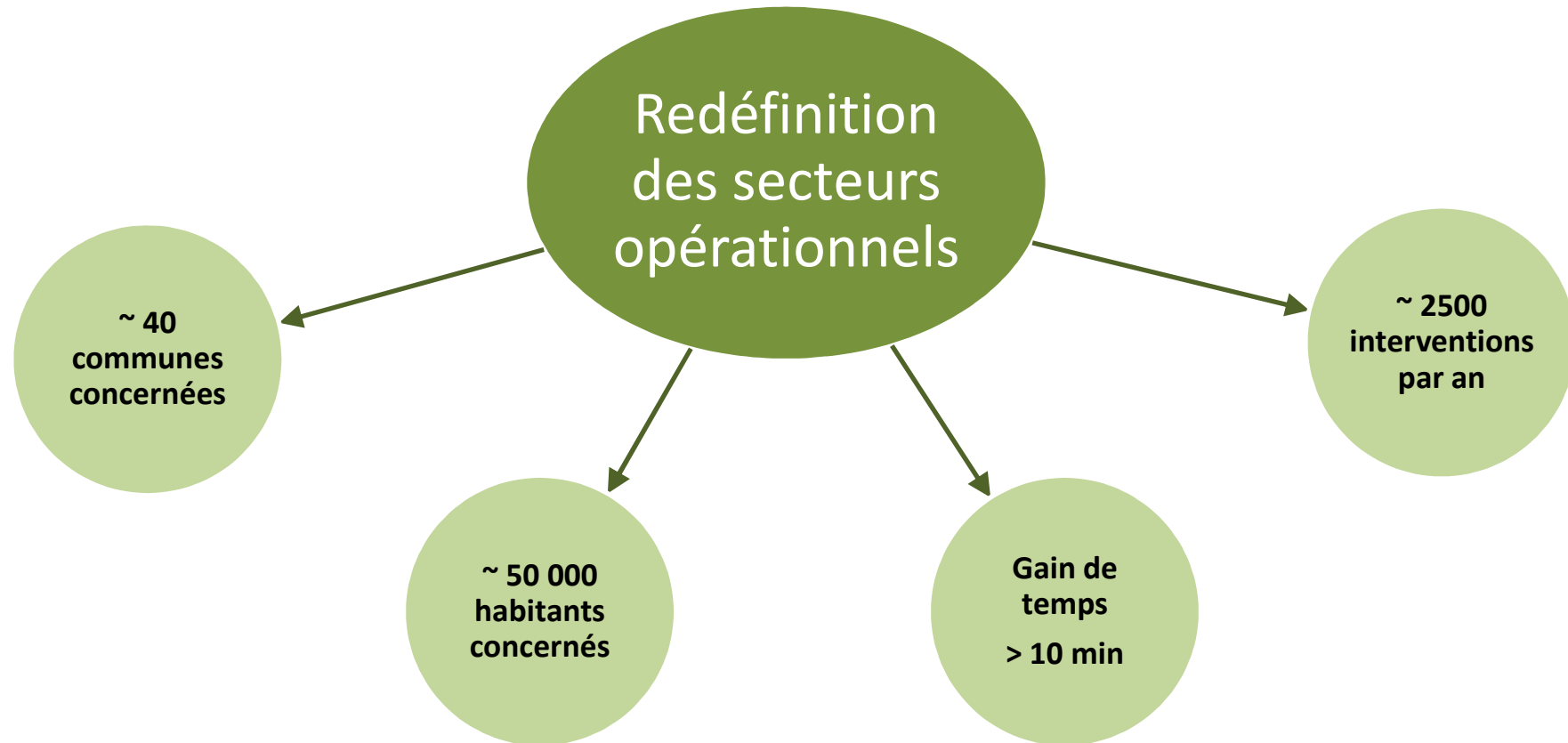


Redéfinition des secteurs opérationnels / La Méthode de travail



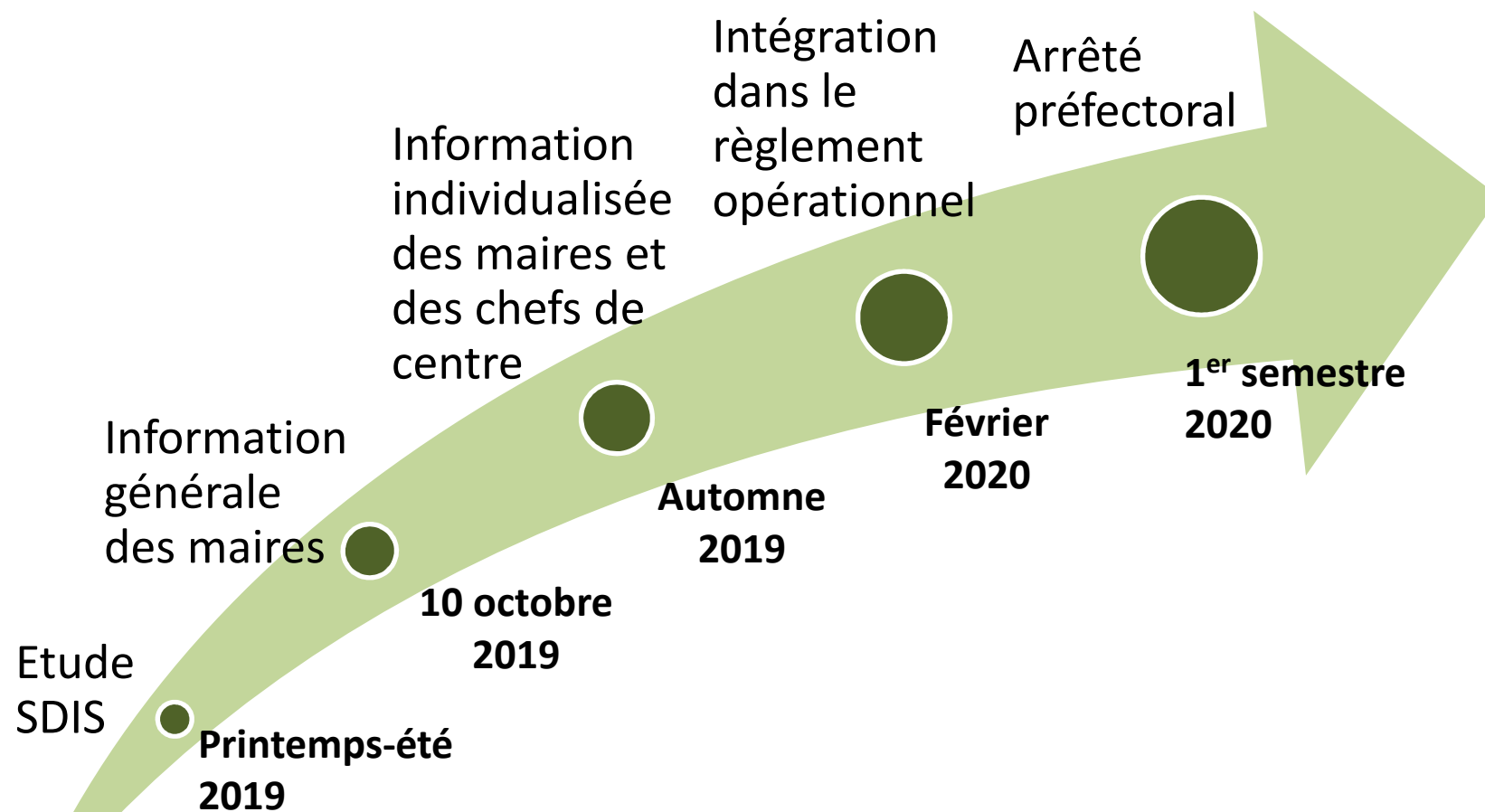


Redéfinition des secteurs opérationnels - Résultats de l'analyse





Redéfinition des secteurs opérationnels - Calendrier





- POINT DE SITUATION SUR LA DECI
- REDEFINITION DES SECTEURS OPERATIONNELS
- **EVOLUTION DU SECOURS D'URGENCE A PERSONNES**



EVOLUTION DU SUAP

- **PROBLEMATIQUES NATIONALES**

- Très forte hausse du SUAP, dont interventions hors missions SDIS
- Travail commun Intérieur / Santé

- **CONTEXTE LOCAL**

- La Vendée n'échappe pas au constat
- Travail entamé avec le SAMU depuis début 2019



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vendée

EVOLUTION DU SUAP

- **SOLLICITATIONS HORS MISSIONS SDIS**
 - Indisponibilités de Transporteurs sanitaires privés
 - Relevage de personnes

- **CONSEQUENCES SUR LE VOLONTARIAT**
 - Disponibilité
 - Motivation ?



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vendée

MERCI DE VOTRE ATTENTION